Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260429-DE09CM290426-DE

Affaire n°9 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

DINAN AGGLOMERATION - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Représentants du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260429-DE09CM290426-DE

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°CA-2026-061 du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant de :

- Créer la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- Attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.
- Fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr.

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS, DE DESIGNER** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

- Conseiller titulaire : Didier DERU
- Conseiller suppléant : Laurent VANDAMME

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

